

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00037
Numéro SIREN : 399 818 376
Nom ou dénomination : AKX GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 6465

COPIE CERTIFIÉE -
CONFORME A L'ORIGINAL
MARIE-DOMINIQUE PENNEC
GÉRANTE

AKX GROUP
Société à responsabilité limitée au capital de 16.000 euros
Siège social : 36 rue Marcel Paul
ZI de Kerdroniou
29000 QUIMPER
399 818 376 RCS QUIMPER

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 1^{er} JUIN 2018**

LES SOUSSIGNES :

- Madame Marie-Dominique PENNEC,
Propriétaire de NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF parts, ci 999 parts
- Monsieur Ronan PENNEC,
Propriétaire d'UNE part, ci 1 part

Agissant en qualité de seuls associés propriétaires de la totalité des mille (1.000) parts sociales composant le capital de la Société AKX GROUP, ci-dessus désignée, statuant conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société et de la réglementation applicable aux sociétés à responsabilité limitée,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la nomination d'un co-gérant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

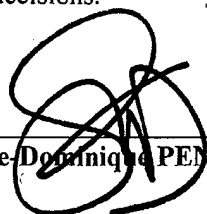
Les Associés décident de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Rémy PENNEC, né le 11 octobre 1955 à Châteaulin (29150) et demeurant 26, allée de Kerdaniel 29000 Quimper, avec effet à l'issue des présentes et ce pour une durée illimitée.

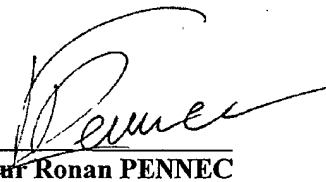
Monsieur Rémy PENNEC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

DEUXIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer partout ou besoin sera tous dépôts, formalités et publications nécessaires prescrits par la Loi relativement aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et reproduit sur le registre de ses décisions.


Madame Marie-Dominique PENNEC


Monsieur Ronan PENNEC